

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION**

### **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 08 DECEMBRE 2020**

N° 2020/7/45 bis

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à 18h00, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 02 décembre 2020.

#### Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

#### Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, DURAND Marc, ESTACHY Jean-François, MICHEL Francine, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine.

#### Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;  
M. DURAND Marc donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe ;  
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme FACHE Valérie ;  
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François ;  
Mme SAUMONT Catherine donne procuration M. BETTI Alain.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Remplace la délibération n°2020/7/45 transmise en préfecture le 10/12/2020 suite à une erreur matérielle au niveau de la date de convocation. Il convient de lire le 02 décembre et non le 03 décembre 2020.

**Objet : Mobilités actives – Sollicitation d'une aide financière pour la mise en œuvre de la véloroute V862 : Etude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une portion d'itinéraire entre Gap et Chorges**

Il est rappelé à l'assemblée que les élus se sont prononcés à l'unanimité lors du conseil communautaire du 11 août 2020 pour la réalisation d'un tronçon de VéloRoute Val de Durance (V862) entre Gap et Chorges par délibération n° 2020/5/31.

La présente délibération a pour objet le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Région PACA afin de solliciter un co-financement à hauteur de 50% du coût de l'étude pré-opérationnelle.

Il est précisé que cette étude pré-opérationnelle a pour objectif de vérifier l'ensemble des faisabilités techniques, administratives et financières du projet, avec comme objectif le lancement de la maîtrise d'œuvre dans la foulée.

L'objectif pour la collectivité est de lever l'ensemble des problématiques liées au projet afin de :

- Proposer l'itinéraire le plus cohérent vis-à-vis des usages (touristiques et usagers du quotidien) mais également des possibilités foncières des sites ;
- Disposer des informations suffisantes et nécessaires à la prise de décision pour mieux s'engager sur des études approfondies menant à la mise en œuvre de la véloroute (notamment le phasage de réalisation vis-à-vis des capacités financières de l'EPCI).

Le plan de financement envisagé pour la réalisation de cette étude est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES (subvention)</b>		
<b>Libellés</b>	<b>Montant éligible H. T.</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montant H. T.</b>	<b>Part en %</b>
Etude pré opérationnelle pour la réalisation d'une portion d'itinéraire entre Gap et Chorges	30 800 €	Région – cadre d'intervention pour la réalisation du schéma régional des véloroutes - Etudes	15 400,00 €	50%
		<b>Autofinancement</b>	<b>15 400,00 €</b>	<b>50 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 800,00 €</b>	<b>100 %</b>

A la suite de cette étude pré-opérationnelle et selon les conclusions, le conseil sera amené à se prononcer sur la planification et la prévision budgétaire des phases « projet » et « réalisation des travaux ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'exposé énoncé ci-dessus ;
- Approuve le lancement de l'étude de faisabilité ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de la Région.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 14 décembre 2020  
Et de la publication, le 15 décembre 2020  
Le président, Monsieur Joël BONNAFFOUX.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

